



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 7908

Texte de la question

M. André Berthol attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur le nécessaire retour de la morale civique à l'école. Il serait en effet bon de placer les idéaux de citoyenneté, de tolérance, de civilité et de solidarité au centre de l'éducation de nos enfants, afin de leur faire comprendre que la violence verbale, la loi du plus fort et l'irrespect ne sont pas les seuls procédés de relation avec les autres. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre à ce sujet.

Texte de la réponse

L'éducation à la citoyenneté, la présentation de l'incivilité et de la violence sont actuellement au coeur des interrogations sur la finalité de l'école. Il s'agit aujourd'hui de conforter cet enseignement qui vient d'être doté, notamment au collège, d'un nouveau programme et de faire de sa rénovation un des axes majeurs des évolutions de l'enseignement secondaire. Aux niveaux de l'école maternelle et élémentaire, les orientations actuelles prévoient d'éduquer le jeune enfant à la civilité et à la vie en société. Au collège, l'enseignement de l'éducation civique repose à la fois sur des savoirs et sur des pratiques ; il est construit sur une progression mettant en oeuvre un apprentissage concret des valeurs et des principes qui fondent la démocratie. Trois finalités principales sont assignées à ce niveau : l'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté, l'éducation au sens des responsabilités individuelles et collectives, l'éducation au jugement par l'exercice de l'esprit critique et de l'argumentation. La démarche proposée repose largement sur les professeurs d'histoire-géographie mais vise, notamment en classe de sixième, à associer l'ensemble de l'équipe éducative, qui anime au cours de l'année scolaire plusieurs semaines « d'initiatives citoyennes à l'école », pour apprendre à vivre ensemble. L'introduction d'un enseignement spécifique en classe de première constitue le pivot de l'éducation à la citoyenneté au lycée. Un dispositif, associant un programme adapté à l'âge et aux connaissances déjà acquises des élèves des règles de la vie sociale et politique et les apports de la philosophie, de l'histoire, des sciences économiques et sociales et des sciences de la vie et de la Terre, se met en place. Enfin, en réponse à la demande ministérielle de valorisation de l'éducation civique, le diplôme national du brevet comportera, à partir de la session 1999, une question spécifique à cette discipline dans l'épreuve d'histoire-géographie.

Données clés

Auteur : [M. André Berthol](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7908

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4598

Réponse publiée le : 30 mars 1998, page 1808